



Syndicat **P**énitentiaire des
Surveillant(e)s

Centre Pénitentiaire de NANCY- MAXEVILLE

RETOUR SUR LES COMMISSIONS DE DISCIPLINE

Le bureau local SPS tient à ce que tous les agents aient un retour sur les commissions de discipline, suite à chaque commission programmée ou de mise en prévention, le bureau local vous rédigera un bulletin d'information.

Pour rappel :

*La durée du placement en cellule disciplinaire ne peut excéder vingt jours pour une faute du **premier degré**, quatorze jours pour une faute du **deuxième degré** et sept jours pour une faute du **troisième degré**. Cette durée peut être portée à trente jours en cas de violences physiques, que la victime soit un membre du personnel de l'administration pénitentiaire, une personne en mission ou en visite dans l'établissement, ou une personne détenue.*

Commissions du 6 août.

Pour information, il n'y a pas eu de commission le lundi 3 septembre.

Deux détenues de la MAF se sont battues en cour de promenade : **10 jours de QD pour la protagoniste des faits et la relaxe pour la seconde détenue.**

La fouille à corps d'un détenu du deuxième CD a permis la découverte d'un téléphone portable et d'une carte SIM (faute du 1^{er} degré) : **14 jours de QD avec sursis, le véritable propriétaire du téléphone qui s'est dénoncé a quant à lui été sanctionné de 14 jours de QD dont 7 avec sursis.**

La mise en prévention du 4 septembre d'un détenu transféré du CD de TOUL a conduit à **2 jours de QD**, suite à un refus de soumettre aux modalités d'écrou, perturbant ainsi le bon fonctionnement de l'établissement.

Concernant la bagarre du 21 août sur le stade de foot, les quatre détenus venant de la MAP ont reçu **un avertissement.**

Le bureau local, Le 7 septembre 2018